

République Française _____ Soisy-sous Montmorency (95230) _____ CS/CB  <u>Objet:</u>  <b><u>BUDGET 2020</u></b>  Contributions syndicales  Exercice 2020 ----- SCERGIS  Etaient présent(e)s 4 titulaires 3 titulaires par procuration 6 suppléants	<b>DEL090320-07</b>  <b>SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE,                  LA REALISATION ET LA GESTION                  D'INSTALLATIONS SPORTIVES</b> ===== <b>Extrait du registre des délibérations                  Séance du 9 Mars 2020</b> ===== Le neuf mars deux mille vingt à 19 heures, se sont réuni sous la présidence de Monsieur Claude BARNIER, les membres du Comité syndical en lieu ordinaire de séance.  <i>Etaient présents (membres titulaires)</i> Soisy : MM. Claude Barnier, Luc Stréhaiano par procuration donnée à Me Claudine Bitterli, Me Véronique Bonneau par procuration donnée à M. François About. Andilly : MM. Daniel Fargeot, Serge Biguenet, Hervé Whiston Margency : M. Dominique Reveillère par procuration donnée à M. Claude Barnier, Me Michelle Milcent  <i>Etaient présents (membres suppléants)</i> Soisy : M. François About, Me Claudine Bitterli Andilly : Me Claudine Sirvent, Me Cécilia Dos Santos Margency : MM. Michel Piot et Jean-Claude AITA  <i>Absent(e)s excusé(e)s :</i> Soisy : Me Anne Marie Brassat Margency : MM. Richard Anè, Me Christine Ehrmann  Secrétaire de séance : M. François About
--	--

Monsieur le Président propose au comité syndical de conserver en 2020 les modalités de répartition des contributions syndicales pour l'ensemble des compétences (sport-transport-collège)

En application de l'article 3.1.1 des statuts du Scergis, les cotisations sont calculées au prorata des populations légales des communes associées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; il sera alors affecté à chaque commune sa quote-part prévisionnelle de dépenses 2020, conformément aux délibérations du 21 novembre 2005 et du 26 novembre 2012.

**LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2331-3 et L.5212-20,

**VU** sa délibération en date du 21 novembre 2005 lui conférant la compétence transport et fixant les modalités de recouvrement par les contributions fiscalisées des communes,

**VU** sa délibération en date du 26 novembre 2012 lui conférant la compétence « actions de soutien au collègue Schweitzer »,

**VU** le débat d'orientations budgétaires du 02 mars 2020,

**VU** budget primitif présenté pour l'année 2020,

**PROPOSE** la répartition des contributions syndicales comme suit :

2020	Population au 1er janvier 2020	Compétences sport		Compétence transport		
		Mode de calcul	Quote-part Sport	Dépenses 2020	correction résultat 2019	Quote-part transport
Soisy	18 341	1 883 137/23 924*18341	1 443 681	335 000	-13 656	321 344
Margency	2 938	1 883 137/23 924*2938	231 260	23000	-8 461	14 539
Andilly	2 645	1 883 137/23 924*2645	208 197	37000	-3 854	33 146
<b>Total</b>	23 924		1 883 137	395 000	-25 971	369 029

2020	Nbrs d'élèves au 1er janvier 2020	Compétences collège Schweitzer		Quote-part totale 2020
		Mode de calcul	Quote-part collège	
Soisy	334	12500/439*334	9 510,25	1 774 535
Margency	36	12500/439*36	1 025,06	246 823
Andilly	69	12500/439*69	1964,69	243 307
<b>Total</b>	439		12 500	2 264 665

**DECIDE** le maintien du mode de mise en recouvrement en matière d'impôts directs par le syndicat via les services fiscaux auprès des communes associées au Syndicat.

